

Genre du véhicule	Marque de fabrique	Type	Fiche d'homologation No
51) Chariot de travail agricole (Véhicule spécial) *	B R A U D	1 1 1 4	CH 5109 07

Constructeur	BRAUD SA., 2, Rue du Petit Chauminau, F-49017 Angers Cedex
Identification	sur la plaquette du constructeur "1114" numéro du châssis -----
Plaquette du constructeur	à l'avant, à droite sur le longeron
Numéro du châssis	à l'avant, à droite sur le longeron
Identification du moteur	"8051-I" à gauche, à l'avant sur bloc moteur (plaquette rivée)
Importateur	GRUNDERCO SA, 1242 Satigny (CE) + GRUNDERCO AG, 6287 Aesch (LU)

Châssis	Moteur		
Nombre d'essieux/pneus	2 / 4	Marque	FIAT
Suspension	---	Construction	en ligne
Direction	hydrostatique, ass. hydraulique, sur roues AV **)	Carburant	D
Entraînement	toutes roues; route: AV= gauche/AR= droite	Refroidissement	eau
Frein de service	entraîinement hydrostatique	Alésage	103
		Cylindrée	4580
		Puissance en kW	67 DIN
Frein auxiliaire	frein à ressort, hydraulique, progressif, à disques, agissant sur toutes les roues	Couple max. Nm	273
Frein d'arrêt	frein à ressort x)	Silencieux	1 pot 530 x ø 170 mm; Compartiment moteur avec écrans métalliques latéraux insonorisés, à droite (dessous, latéral, dessus, env. 3150x2100 mm) à gauche (2500x1300 mm).
Ralentisseur	---		
Contrôle 2 circuits	---		

§) Carrosserie/Équipement	Machine pour la cueillette (raisins)		
Nombre de portes	---	Indic. vitesse	---
Ceintures sécurité avant	---	arrière	---
Cale	1/420x190x240mm	Rétroviseurs	gauche + droite
Antivol	---	Essuie-glace	---
Réservoir carburant	1/150 litres, tôle acier		
Avertisseur	SEIFA CH 5 1201 02 ou d'autres modèles homologués		
Nombre de places	total 1 av -----	centre -----	ar -----
Dimensions	intérieur	extérieur	
Longueur	---	6070	Empattement 3860
Largeur	---	3170-3480	Essieu double av ----- ar -----
Hauteur	---	3130-3250	Voie av 2071 - 2988
Porte à faux avant	---	920	Voie ar 2071 - 2988
Porte à faux arrière	---	1250	Braquage ø g 10650 d 10650
Garde au sol	à vide -----		en charge -----
Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	3000	3100	6100
Répartition charge	---	---	6100
Poids garantis	---	---	6420
Pneus	11,2 - 28	11,2 - 28	+)
Ply/bar	8 / 2,4	8 / 2,4	
Charge	3132		
pour Vmax	20	20	
Jantes	10,0 x 28 acier		
Garantie poids remorquable avec/sans frein	mécanique		automatique
Garantie poids de l'ensemble	---		---
Poids remorquable testé	---		---
Charge garantie sur le toit	---		---
Vitesse maximale selon le constructeur	21,0		km/h
testée	17,0 km/h à min-1	2550	moteur ----- prise de force

Emissions de bruit		Au passage		Mesure à l'arrêt	Remarques	Indications pour le permis de circulation		(Code)	
Boîte de vitesses		dB/A		dB/A	min-1				
h2	-	85,0		74,0	1875	ac)			
						Genre du véhicule	<u>Chariot de travail agricole (Véhicule spécial)</u>		
						Marque et type	<u>B R A U D 1 1 1 4</u>		
						Homologation No CH	<u>5 1 0 9 0 7</u>		
						Carrosserie	<u>Machine pour la cueillette</u>		
F	G	H	J	R					
De fumée OCE annexe 3		ECE-24				Places	total	<u>1</u>	avant
b = 3,20	à 2375	min-1	k =	à	min-1	k =	à	min-1	
b = 3,00	à 1750	min-1	k =	à	min-1	k =	à	min-1	Poids à vide
b = 3,10	à 1600	min-1	k =	à	min-1	k =	à	min-1	Charge utile
O	O+P								Poids total
S Bacharach = 2,0	Pompe d'injection		BOSCH						

Remarques, modifications, conditions spéciales et inscriptions dans le permis de circulation

- *) Véhicule spécial : Largeur.
- **) Direction : Direction arrière, à commande au pied (3 pédales avec lampe-témoin).
- +) Variante pneus : 12.4 - 28, 8 PR, 3625 kg (2,3), V-max. 20 km/h.
- §) Equipement : La hauteur des feux et des clignoteurs admise pour raisons techniques.
- x) Frein à ressort : libération par pompe hydraulique à main et soupape à 2 voies; libération mécanique par déblocage de l'axe du moyeu.

A noter dans le permis de circulation :

- 101 - Nombre de plombs: 1 Son emplacement: sur butée de pleine-charge.
- 115 - Feu orange obligatoire.
- 125 - Autorisation spéciale obligatoire.
- 136 - Permis de conduire de la catégorie "F" obligatoire.
- 137 - Signalisation obligatoire des parties suivantes du véhicule: l'arrière du véhicule.
- 139 - Les parties suivantes de véhicule doivent être enlevées avant la course: benne arrière.

Lieu et date de l'homologation Genève, 11.01.84./9.2.84 Remplace la fiche d'homologation du Sta.

Service fédéral d'homologation